

L'Organisation des États américains (OEA), nous avons signé la Convention interaméricaine sur la corruption en juin 1999 et l'avons ratifiée en juin 2000, lors de l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor. De plus, le Canada appuie vigoureusement l'ouverture à Vienne de pourparlers devant mener, d'ici quelques années, à la conclusion d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption. Le Canada continuera d'attirer l'attention sur la corruption et sur la nécessité de la transparence, notamment en incitant d'autres pays à adhérer et à donner leur appui à ces instruments internationaux.

Liberté d'opinion et d'expression

Le respect de la liberté d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et l'accès à l'information, est la pierre angulaire d'une société libre et démocratique. La suppression ou les violations de ces libertés peut mener à des conflits violents et à des violations des droits de la personne en engendrant ou en exacerbant des tensions ethniques ou religieuses ou en amenant les gens à perdre confiance envers le gouvernement. Les restrictions imposées à la liberté d'expression peuvent en outre empêcher que les violations des droits soient portées à la connaissance du public et fassent l'objet d'enquêtes, et elles peuvent ainsi perpétuer la corruption et l'impunité au sein de l'appareil de l'État.

Le Canada a mené une action dans ce domaine dans le cadre de l'ONU et de mécanismes régionaux, et il a contribué à la réalisation de nouveaux projets dans des régions marquées par la corruption. Le soutien des efforts déployés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression est un objectif prioritaire, que le Canada poursuit surtout en encourageant une interaction efficace avec d'autres représentants spéciaux et commissions d'enquête. Des efforts ont été mis en marche pour développer et renforcer les ressources consacrées à la surveillance de la liberté d'expression au sein du Commonwealth, de l'OEA et d'autres instances régionales. Les projets locaux de développement des capacités jouent aussi un rôle important, par exemple, l'aide destinée à renforcer la liberté des médias afin de favoriser l'épanouissement de moyens d'expression variés.

Guide d'information relatif à la CPI

En attribuant à ceux qui se rendent coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide la responsabilité de leurs actions, la Cour pénale internationale (CPI) devrait mettre fin à l'impunité dont ils jouissent souvent, contribuer à la prévention de nouvelles atrocités et favoriser la sécurité humaine. Adopté en juillet 1998, le Statut de la Cour a déjà été signé par 97 pays. Il faut toutefois que 60 États ratifient le Statut et adoptent des lois nationales en vue de sa mise en œuvre sur leur territoire avant que la Cour puisse entrer en fonction. Jusqu'à présent, 12 États ont déposé les instruments de ratification nécessaires. Certains pays sont confrontés à des obstacles juridiques causés par la complexité du Statut.

Pour donner un coup de pouce au processus de ratification, le Canada a accordé des fonds à deux ONG canadiennes, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, pour leur permettre de mettre au point un guide destiné à aider les États à adopter les modifications législatives nécessaires pour qu'ils puissent ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome, nous rapprochant ainsi du jour où la CPI pourra entreprendre officiellement son activité.

Gestion démocratique des affaires publiques

L'absence d'institutions politiques inclusives et réceptives peut contribuer à l'exclusion politique et sociale, au mécontentement, à la déstabilisation et, dans certains cas, à des conflits violents. À l'inverse, les institutions politiques démocratiques comprennent des structures de gestion qui favorisent l'accès, l'ouverture et l'imputabilité.

La promotion de la gestion démocratique des affaires publiques est essentielle à l'édification d'une société dont les institutions sont capables de régler les conflits sans violence. Le Canada continuera de contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale et dans les instances multilatérales en vue de renforcer la gestion démocratique, surtout dans les régions qui risquent d'être entraînées dans des conflits violents ou qui viennent tout juste d'en sortir. Il fera à cette fin des contributions ciblées aux organisations régionales et internationales actives dans ce domaine et appuiera des recherches et des activités ciblées destinées à définir de nouvelles politiques et à créer

de nouvelles institutions. Le Canada s'efforcera aussi de faire une utilisation constructive des nouvelles technologies pour renforcer le dialogue et la participation des citoyens.

Responsabilité sociale des entreprises

Les entreprises peuvent contribuer positivement au respect des droits de la personne, au développement démocratique, à la protection de l'environnement, aux secours portés en cas de catastrophes naturelles ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans les régions ou localités où elles exercent leur activité. L'intérêt croissant porté à la responsabilité sociale des entreprises découle pour une bonne part de l'importance prise par le commerce et l'investissement internationaux dans la définition des priorités des gouvernements et des institutions nationales.

Les activités des entreprises à travers le monde ont attiré l'attention sur des questions comme les normes internationales du travail, la protection de l'environnement, la corruption et, surtout dans les zones de conflit, les considérations humanitaires. L'approche du Canada consiste à inciter les entreprises canadiennes à conduire leurs opérations à l'étranger dans le respect des normes internationales reconnues. Le meilleur moyen d'y parvenir est de continuer à encourager la discussion de ces questions entre toutes les parties concernées et d'appuyer les initiatives qui favorisent une contribution positive des entreprises à l'environnement social et économique dans lequel elles évoluent.

En Bosnie, des membres du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie enquêtent sur une fosse commune au nord-ouest de Srebrenica. (1996)



*Archives de CP :
Staton R. Winter*